



COMMUNE DE CUGY / VD

## Page d'informations officielles (PIO) n° 3/2021 Mai 2021

### Poste d'Auxiliaire de conciergerie (H/F) à 50% au concours

La Municipalité de Cugy VD met au concours le poste d' :

#### Auxiliaire de conciergerie (H/F) à 50%

**Informations complètes sur le poste :** <http://www.cugy-vd.ch/fr/admin/emplois/>

**Délai de postulation :** 18 mai 2021

**Renseignements :** Mme Castori Novoa, Cheffe concierge, 079 120 14 50,  
c.novoa@cugy-vd.ch

### Passeport vacances 2021

Organisé par la ville de Lausanne en collaboration avec 40 communes de la région, dont Cugy, le Passeport vacances offre aux jeunes, de 9 à 15 ans, de **nombreuses activités** proposées par des entreprises privées et des services publics, des artisans, des agriculteurs et une palette de passionnés dans les domaines de la santé, de la culture, des loisirs et des sports.

Les activités se dérouleront du **5 au 18 juillet 2021** et du **9 au 22 août 2021**.

Deux formules sont proposées : le « **Passeport traditionnel** », qui permet de s'inscrire aux différentes activités, et le « **Passeport farniente** » qui offre uniquement la gratuité du bus, des piscines, cinémas et musées (pour les jeunes de 13 à 15 ans).

Le prix du « Passeport traditionnel » se monte à Fr. 45.– par enfant pour deux semaines, Fr. 40.– dès le deuxième enfant d'une même famille. Le prix du « Passeport farniente » se monte à Fr. 25.– par enfant pour deux semaines.

Le Passeport vacances est en vente à **l'Administration communale de Cugy** du **25 mai au 11 juin 2021**, durant les heures d'ouverture. Merci de vous munir à cet effet d'une **photo passeport récente** et du **montant correspondant à la formule choisie**.

*Plus d'informations :* [www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch)

### Fermeture de l'Administration - Ascension et Pentecôte

La Municipalité informe que l'Administration communale sera fermée le **jeudi 13 mai (Ascension)** et le **vendredi 14 mai 2021 (pont de l'Ascension)**, ainsi que le **lundi 24 mai 2021 (Pentecôte)**.

La **Déchetterie sera quant à elle ouverte** le vendredi 14 mai et le samedi 15 mai 2021 selon l'horaire habituel.



## Littering, propreté de la voie publique et ordures ménagères

Le « littering », quésaco ? Il s'agit de **déchets sauvages jetés ou abandonnés** sur la voie publique par petites quantités, **sans utiliser les infrastructures existantes**. Les impacts du littering sont multiples : **esthétiques, écologiques** ou encore **économiques**.

La Municipalité a constaté ces derniers mois une augmentation de l'abandon de déchets sur la voie publique, les places de jeux et de pique-nique et des dépôts d'ordures ménagères dans les poubelles publiques. Pour rappel, le Règlement de police communal prévoit à l'art. 93 qu'il **est interdit de salir la voie publique**, notamment par le fait : « de jeter des débris ou autres objets quelconques, y compris les ordures ménagères ».

Pour maintenir la propreté de la voie publique, les propriétaires d'animaux sont invités à prendre les mesures nécessaires pour maintenir ces espaces propres, notamment en **ramassant les déjections** de leurs animaux.

Enfin, nous vous rappelons que les sacs d'ordures ménagères ramassés en porte-à-porte sont à déposer le **mercredi matin au plus tôt**, afin d'éviter que leur contenu ne se retrouve éparpillé sur la voie publique suite au passage d'animaux sauvages en quête de nourriture.

## Tenue des chiens en laisse

Nous rendons attentifs les propriétaires de chiens concernant la tenue en laisse de leur animal en vue de la protection de la faune sauvage, notamment en période de reproduction. Ainsi, durant la période du **1<sup>er</sup> avril au 15 juillet**, il est **obligatoire de tenir son chien en laisse** dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

→ Du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet



- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

→ Toute l'année



- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité : selon les dispositions propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage occupé par du bétail